Madame la Directrice académique des services de l’Éducation nationale.

Dans le cadre de l’épisode caniculaire, Madame la ministre de l’éducation vous a adressé une instruction le 29 juin dernier ainsi que des recommandations aux chefs d’établissement et aux directeurs d’école.

D’une part, en raison de votre responsabilité d’employeur, il vous appartient de prendre localement des dispositions pour autoriser les personnels vulnérables à ne pas se rendre sur leur lieu de travail dès lors que leurs conditions de santé l’exigent ce qui implique donc d’accorder des Autorisations spéciales d’absence et de pourvoir au remplacement des collègues concernés en déployant les dispositifs de remplacement en conséquence.

D’autre part, il vous appartient d’organiser le service minimal d’accueil pour les enfants des professionnels indispensables à la gestion de la situation caniculaire en particulier pour les enfants de personnels hospitaliers ou des services d’urgence impliqués dans la gestion de la crise.

Par ailleurs, en lien avec les autorités locales et les préfets il vous appartient de prendre l’ensemble des mesures, en fonction des situations particulières, qui dans certains cas, peuvent aller jusqu’à la fermeture des établissements. Cette situation exige une gestion fine prenant en compte les situations en fonction des contextes locaux et des spécificités des locaux scolaires, de leur adaptation aux contraintes climatiques extrêmes. Il est indispensable que les personnels et leurs représentants puissent être informés et associés à la gestion de cette crise.

L’ensemble des décisions que vous serez conduits à prendre doivent respecter les instructions qui vous ont été adressées ainsi que trouver le point d’équilibre entre vos obligations en tant qu’employeur envers les agents dont vous avez la responsabilité, la recherche de la poursuite et de la continuité du service public d’éducation en garantissant les conditions d’accueil qui ne mettent pas en danger les élèves, dont les personnels que nous représentons, ont la charge.

Nous vous prions d’agréer, Madame, l’expression de nos salutations distinguées.

L’UNSA Éducation